

Paris, le 13 octobre 2025

Communiqué

Suspension du fonds de formation de l'AFDAS : repensons le financement de la formation des artistes-auteur·ices !

Le fonds de formation des artistes auteur·ices de l'AFDAS (Assurance Formation Des Activités du Spectacle) a annoncé l'arrêt de toutes les formations jusqu'à la fin de l'année 2025. Cette mesure est due à l'explosion des demandes (+27 % entre 2023 et 2024) et à l'insuffisance des financements.

Les conséquences de cette suspension sont dramatiques, aussi bien pour toutes celles et ceux qui avaient prévu de se former, mais également pour les **structures de formation** qui se retrouvent sans ressources. La formation professionnelle est pourtant un **enjeu crucial** : seul 1 % des artistes auteur·ices en bénéficient annuellement (contre 17% des intermittent·es du spectacle, par exemple).

S'il faut gérer l'urgence de la crise, il faut aussi **repenser le financement de notre formation**. La SAIF a toujours maintenu le taux de financement initialement conclu avec l'AFDAS, à savoir 5 % du quart des redevances perçues au titre de la copie privée pour l'année précédente. Chaque année, et ce, depuis 2013, **La SAIF alloue ainsi une partie de son budget d'action culturelle à l'AFDAS** pour soutenir la formation de l'ensemble des artistes, sans distinction entre les professions.

Nous ne pouvons que déplorer que certains autres organismes de gestion collective de droits d'auteurs aient réduit ou cessé de contribuer à la formation professionnelle de l'AFDAS. Cela représente **600 000 euros de perte annuelle**. Il est donc indispensable de **débattre et remettre en question le caractère non obligatoire du financement du fonds de formations des artistes auteur·ices**.

D'autre part, il nous paraît essentiel que **l'ensemble des diffuseurs** – notamment dans le numérique – **participent au financement**, car ils bénéficient très directement de la qualité du travail des artistes-auteur·ices professionnel·les.

La SAIF appelle les ministères de tutelles à ouvrir une concertation pour sauver notre modèle de formation professionnelle, qui ne se devra pas se limiter à gérer la pénurie, mais bien à répondre aux besoins de formation des artistes-auteur·rices.

La SAIF – Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe

La SAIF est un organisme de gestion collective de droits d'auteur dont la mission est de défendre, percevoir et répartir les droits des auteurs et autrices des arts visuels. Crée en 1999, la SAIF est née de la volonté des auteur·ices souhaitant défendre collectivement leurs droits. Elle représente aujourd'hui près de 8 500 membres de tous les arts visuels : architectes, designer·euses, dessinateur·rices, graphistes, illustrateur·rices, peintres, plasticien·nes, sculpteur·rices, photographes...
www.saif.fr